



Assemblée générale

Distr. limitée
23 février 2024
Français
Original : anglais

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

New York, 20-28 février 2024

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Gloria Dakwak (Nigéria)

III. Règlement pacifique des différends

B. Proposition de la Fédération de Russie concernant la mise en ligne d'un site Web sur le règlement pacifique des différends et la mise à jour du *Manuel sur le règlement pacifique des différends entre États* par le Secrétariat

1. Lors de l'échange de vues général qui a eu lieu aux 308^e et 309^e séances du Comité spécial, le 20 février, et à la 2^e séance du Groupe de travail plénier, le 22 février, la proposition faite par la Fédération de Russie de recommander que le Secrétariat soit prié de créer un site Web consacré au règlement pacifique des différends entre États et de mettre à jour le *Manuel sur le règlement pacifique des différends entre États*, telle que révisée en 2014 (A/69/33, par. 52), a été examinée. La délégation auteure a redit que la proposition gardait toute sa pertinence. Elle a souligné la nécessité de prendre en compte les changements qui étaient apparus dans le domaine du règlement pacifique des différends depuis la publication du *Manuel* en mettant à jour celui-ci et en créant un site Web dédié. Elle s'est félicitée par ailleurs de l'appui exprimé par certaines délégations à la proposition révisée et a demandé que celle-ci soit dûment examinée par le Comité spécial.

2. Lors de l'échange de vues général et à la séance du Groupe de travail plénier, plusieurs délégations se sont dites favorables à la proposition. Il a de nouveau été fait observer que le *Manuel* était un document important et que sa mise à jour serait utile pour tenir compte des meilleures pratiques dont les États Membres font part au Comité spécial à l'occasion du débat thématique annuel sur les moyens de régler les différends.

3. D'autres délégations ont pris note certes de l'utilité du *Manuel* mais ont de nouveau exprimé des doutes quant à l'opportunité de consacrer les moyens existants limités du Secrétariat aux activités proposées. Des précisions ont été demandées sur la possibilité de créer le site Web et de mettre à jour le *Manuel* dans la limite des ressources existantes.

